

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le sept novembre à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme PLUSQUELLEC, M. KERANGUYADER, Mmes LE GUEN, BOUCHER – LE BALLER, THOMAS, M. COCHENNEC, M. CREN, Mme HEMON, M. LE JEUNE et M. GUEVEL.

Etait absent : Néant.

Procuration: M. BAIL à M. QUILTU, M. COENT à M. KERANGUYADER, Mme TROMEUR à M. COCHENNEC et Mme ROPARS à Mme LE GUEN.

Mme LE GUEN a été élue secrétaire.

Convocation du 29 octobre 2015.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 15 octobre 2015

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des membres présents.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

II. Délibérations

1. Modification du temps de travail d'un emploi d'agent de garderie et d'entretien – suppression et création d'emploi

Il est proposé de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, l'avis du CTP devant être rendu au préalable.

2. Tarifs assainissement 2016

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée les tarifs suivants concernant la redevance d'assainissement pour 2016 :

| Redevance | Tarifs proposés HT |
|------------------|---------------------------|
| Abonnement | 85.31 € |
| Prix au m3 | 0.95 € |

Monsieur Le Maire propose les tarifs suivants concernant la taxe de raccordement à l'assainissement pour 2016 :

- Nouvelles constructions : 2 667 € HT
- Constructions existantes de plus de deux ans : 364 € HT

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte les tarifs de la redevance et de la taxe de raccordement à l'assainissement proposés.

Vote à l'unanimité.

3. Décisions modificatives budgétaires – Exercice 2015

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée communale d'approuver les différentes décisions modificatives budgétaires suivantes sur l'exercice 2015 :

Budget principal

| <u>Articles ou chapitres budgétaires</u> | <u>Libellés</u> | <u>Montants</u> | |
|---|------------------------|---|------------|
| <u>Fonctionnement</u> | | | |
| <u>Dépenses</u> | | | |
| 011 | 60612 | Energie, Electricité | 4 000 € |
| | 60621 | Combustibles | 1 000 € |
| | 61558 | Entretien et rép. autres biens mobiliers | 2 000 € |
| | 616 | Primes d'assurance | 1 000 € |
| 012 | 6218 | Autre personnel extérieur | 9 000 € |
| 65 | 6574 | Subv de fonctionnement aux pers droit privé | 10 200 € |
| 023 | | Virement à la section d'investissement | - 14 000 € |
| <u>Fonctionnement</u> | | | |
| <u>Recettes</u> | | | |
| 013 | 6419 | Remboursement frais de personnel | 3 500 € |
| 70 | 70311 | Concessions dans les cimetières | 200 € |
| | 7067 | Redevance et droits des services | 800 € |
| 75 | 752 | Revenus des immeubles | 4 300 € |
| | 758 | Produits divers de gestion courante | 1 100 € |
| 77 | 773 | Mandats annulés | 1 300 € |
| | 7788 | Produits exceptionnels divers | 2 000 € |
| <u>Investissement</u> | | | |
| <u>Dépenses</u> | | | |
| 23-13 | 2315-13 | Immobilisations en cours | 10 000 € |
| 21-17 | 212-17 | Agencements et aménagements de terrains | - 10 000 € |
| <u>Investissement</u> | | | |
| <u>Recettes</u> | | | |
| 021 | | Virement de la section de fonctionnement | - 14 000 € |
| 024 | 248 | Vente de terrains | 225 € |
| 13 | 1348 | Autres fonds d'équipements | 13 775 € |

Budget Assainissement

| <u>Articles ou chapitres budgétaires</u> | <u>Libellés</u> | <u>Montants</u> | |
|---|------------------------|-------------------------------------|---------|
| <u>Fonctionnement</u> | | | |
| <u>Recettes</u> | | | |
| 75 | 758 | Produits divers de gestion courante | 300 € |
| 70 | 70611 | Redevances d'assainissement | - 300 € |
| <u>Investissement</u> | | | |
| <u>Dépenses</u> | | | |
| 16 | 1641 | Emprunts en euro | 100 € |
| 20 | 203 | Frais d'études | - 100 € |

Budget lotissement 219

Monsieur Le Maire explique que, suite à la vente de terrains au lotissement, il y a lieu d'approuver les décisions modificatives budgétaires suivantes sur l'exercice 2015 :

| | | | |
|------------------------------|-----------|----------------------|----------|
| <u>Fonctionnement</u> | | | |
| <u>Dépenses</u> | | | |
| 71-042 | 71355-042 | Variations de stocks | 34 330 € |
| <u>Fonctionnement</u> | | | |
| <u>Recettes</u> | | | |
| 70 | 7015 | Vente de terrains | 34 330 € |
| <u>Investissement</u> | | | |
| <u>Dépenses</u> | | | |
| 16 | 168741 | Autres dettes | 34 330 € |
| <u>Investissement</u> | | | |

Recettes

35-040 355-040 Produits finis

34 330 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte les décisions modificatives budgétaires ci-dessus – Exercice 2015.

Vote à l'unanimité.

4. Aire multisports - Validation du projet et autorisation de lancer la procédure

Le Maire, J. QUILTU, propose à l'assemblée communale de valider le projet et le lieu d'implantation de l'aire multisports sur la Commune. Il rappelle à l'assemblée les différents lieux envisagés et les contraintes à respecter.

Le lieu d'implantation de l'aire multisports retenu est la moitié Nord du terrain d'entraînement de football. Les représentants du club de football ont été préalablement reçus en mairie et sont satisfaits par l'emplacement proposé, ce terrain n'étant pas utilisé. Monsieur Le Maire précise que l'aire choisie sera plus grande que celle prévue initialement, permettant de la rendre plus polyvalente. Monsieur Le Maire précise que l'appel d'offres serait lancé début d'année 2016. Il est proposé de se rendre sur d'autres communes pour visiter des aires multisports de la dimension retenue (40*20 + piste).

Monsieur Le Maire sollicite de l'assemblée communale l'autorisation de lancer la procédure.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le lieu d'implantation de l'aire multisports proposé
- Autorise le lancement de la procédure
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents et pièces concernant ce dossier.

Vote à l'unanimité.

5. Vestiaires de football – Validation du projet et autorisation de lancer la procédure

Le Maire, J. QUILTU, rappelle à l'assemblée communale les différentes prestations réalisées par l'Atelier des Trois Architectes et propose de poursuivre l'opération en finalisant ce projet. Monsieur Le Maire précise que les représentants du club de football ont été consultés sur ce projet et souhaitent que l'implantation des vestiaires et de la buvette reste identique.

Une étude de faisabilité est réalisée permettant de comparer le projet de rénovation-extension des vestiaires actuels et la construction de vestiaires neufs. Les subventions attendues sont de l'ordre de 65 000 € dans les deux cas. Monsieur Le Maire précise que l'ABF souhaite que le nouveau projet respecte l'existant.

La solution retenue est le projet de rénovation-extension des vestiaires actuels.

Monsieur Le Maire sollicite de l'assemblée communale la validation du projet et l'autorisation de lancer la procédure.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la proposition énoncée ci-dessus
- Autorise le lancement de la procédure
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents et pièces concernant ce dossier.

Vote à la majorité (1 vote contre : Mme ROPARS).

6. Vente d'un délaissé communal situé à Coat Nuz – Mise à enquête publique

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée communale d'une demande d'un particulier qui souhaite acquérir une partie du domaine communal.

Cette demande concerne Monsieur Guillaume FEVRE à « Coat Nuz ».

Il y a lieu de soumettre cette demande à enquête publique avant de délibérer sur la vente au profit de ce particulier.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à mettre à enquête publique la demande émanant de Monsieur Guillaume FEVRE
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents et pièces concernant ce dossier, notamment l'arrêté de mise à enquête publique.

Vote à l'unanimité.

Informations diverses

1. **Présentation du rapport 2014 sur le prix et la qualité de l'eau** : M. LE JEUNE présente le syndicat des eaux du Poher. Le délégataire est la société SAUR France en vertu d'un contrat arrivant à échéance le 31/12/2022. La collectivité comprend 4 644 habitants et possède 2 851 clients (Cléden-Poher : 650 clients en 2014). M. LE JEUNE précise que le rendement du réseau s'améliore. Le syndicat renouvelle ses canalisations et ses stations d'épurations. Le coût de l'abonnement a augmenté de 1.42 % depuis 2014. La part de la collectivité n'a quant à elle pas été modifiée.
2. **Transformation du halage en véloroute** : va être créée une voie interdite aux véhicules à moteur dans les prochains mois sur les bords du Canal de Nantes à Brest, entre Châteaulin et Carhaix-Plouguer. Une consultation sera lancée du 09/11/2015 au 09/01/2016, permettant à chacun de faire part de ses remarques quant à cette future voie verte. Monsieur Le Maire précise qu'un cahier sera mis à disposition du public en mairie. Chacun pourra également transmettre ses remarques à l'adresse mail suivante : voievertecanal@finistere.fr.
3. **Action des buralistes du Finistère** : ils informent et alertent les élus locaux sur les difficultés qu'ils rencontrent et souhaitent qu'un message de soutien soit passé.
4. **Nid de frelons asiatiques** : il a été détruit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.